

Le fil rouge de l'émancipation «Les chemins de la liberté»⁽²⁾

La démocratie est une « utopie concrète »⁽³⁾, à la fois idéal et « force de changement »⁽⁴⁾. Aujourd'hui confrontés à d'immenses défis, nous sommes hantés par la crise de la démocratie. Or crise signifie non pas effondrement, mais mutation profonde : de notre capacité de réinvention démocratique dépend la préservation d'un avenir humain.

Jean-Pierre DUBOIS, président d'honneur de la LDH

La démocratie. L'histoire de l'humanité est traversée par cette aspiration toujours subversive, par le sort inégal des combats libérateurs : c'est d'eux qu'elle est l'héritage.

Les héritages

Etymologiquement, « démocratie » fait entendre « pouvoir du peuple ». Mais quel *peuple*, et quel *pouvoir* ?

Quel peuple ?

En grec ancien, trois mots disent « peuple » : l'*ethnos*⁽⁵⁾ rassemble ceux qui ont les mêmes ancêtres ; le *laos* désigne la foule des *laïkoi*⁽⁶⁾, manipulable par les sacrifices et les oracles ; le *demos* est la communauté de citoyens unis⁽⁷⁾ par la raison et par la reconnaissance de leurs droits. Si les lois d'une Cité reconnaissent leur égalité en droits, elle est « démocratique ».

La démocratie excluait donc déjà l'ethnicité et la manipulation de la « populace », et impliquait l'égalité des droits y compris politiques. Mais il y eut très peu de Cités démocratiques... et dans la démocratie athénienne⁽⁸⁾, seul un adulte sur dix était citoyen⁽⁹⁾. Les grands penseurs grecs condamnèrent la démocratie. Platon⁽¹⁰⁾ rêvait de « *La République* » idéale gouvernée par des « *philosophes-rois* ». Aristote⁽¹¹⁾ préférait les régimes « *mixtes* », alliages entre les formes « *pures* » de la monarchie, de l'aristocratie et de la *politeia*... et voyait dans la « *démocratie* » une forme dégradée de la *politeia*⁽¹²⁾ : alors que dans la *politeia* chaque citoyen, égal aux autres, place le bien de la Cité au-dessus de ses intérêts personnels, la démocratie athénienne permettait aux « *sophistes* » d'exciter les appétits individuels au détriment du bien commun, organisant non le « *pouvoir du peuple* » mais la concurrence des égoïsmes. Le mot « *démocratie* », dans l'ancienne Grèce, était plutôt péjoratif.

La République romaine⁽¹³⁾ adopta un modèle « *mixte* »⁽¹⁴⁾ avec des institutions aristocratiques aux mains des patriciens (Sénat, consuls) et des institutions démocratiques (Comices centuriates). Mais malgré des concessions limitées⁽¹⁵⁾, elle resta oligarchique et finit dans le pouvoir personnel « *dictatorial* » puis césarien.

Républiques italiennes et Cités marchandes hanséatiques de l'Europe médiévale furent elles aussi oligarchiques. La pensée politique s'inspirait de l'ancienne République romaine : Mar-

sile de Padoue⁽¹⁶⁾, citant Aristote et Cicéron, expose une théorie chrétienne de la légitimité politique juxtaposant l'universalité des citoyens⁽¹⁷⁾, dont doivent émaner les lois fondamentales, et l'élite aristocratique⁽¹⁸⁾, seule gouvernante. Et la théologie politique invoquait le principe de droit civil romain selon lequel « *ce qui concerne tous doit être discuté et approuvé par tous* »⁽¹⁹⁾ : dans les monastères, les moines obéissaient à l'abbé mais il devait les réunir tous en « chapitre » pour prendre les décisions les plus importantes⁽²⁰⁾.

Le « *peuple* » – l'universalité des membres égaux d'une communauté politique – n'a donc pas disparu des références symboliques au fil des siècles. Mais son accès à l'exercice du pouvoir restait précisément... symbolique.

Quel pouvoir ?

Pour Jean Bodin, philosophe politique et juriste français du XVI^e siècle, la souveraineté, pouvoir origininaire et suprême, consiste d'abord dans « *l'art de donner et casser les lois* » : l'importance croissante des régulations juridiques conduit déjà à lier souveraineté et pouvoir législatif. Et ce pouvoir réside légitimement en la personne du roi... gouvernant certes en son Conseil. Pouvait-on au contraire imaginer que le « *peuple* » vote les lois ? Montesquieu, deux siècles après Bodin, juge cela non seulement impossible à l'échelle territoriale des Etats modernes⁽²¹⁾, mais dangereux pour les libertés : le « *despotisme* » du peuple est aussi redoutable que celui d'un tyran.

Jean-Jacques Rousseau, quelques décennies plus tard, pense à l'opposé la souveraineté du peuple. Il propose de surmonter l'obstacle de la grande échelle territoriale non par la démocratie directe⁽²²⁾ mais par un mode subordonné de délégation : les citoyens, restant souverains, ne donnent à leurs députés qu'un « *mandat particulier* » et impératif. Mais cette conception, qui inspire en théorie l'organisation du mouvement ouvrier à partir du XIX^e siècle, ne fut que très rarement et fugitivement⁽²³⁾ appliquée dans la pratique politique : les Etats modernes non dictatoriaux ont eu recours au « *mandat général* », dit « *représentatif* ». Or le régime représentatif, dans lequel les élus ne doivent pas se sentir liés par les promesses faites à leurs électeurs, est né du libé-

démocratique (I) ⁽¹⁾



© DR

Jean-Jacques Rousseau a proposé de surmonter l'obstacle de la grande échelle territoriale non par la démocratie directe mais par un mode subordonné de délégation : les citoyens, restant souverains, ne donnent à leurs députés qu'un « mandat particulier » et impératif. Une conception très rarement et fugitivement appliquée : les Etats modernes non dictatoriaux ont eu recours au « mandat général », dit « représentatif »...

(1) Cet article se compose de deux parties, dont voici la première. La seconde paraîtra dans le prochain numéro de *D&L*.

(2) Le patronage de Sartre en vaut bien un autre en l'espèce...

(3) Au sens où l'entendait Ernst Bloch dans *Le Principe espérance*.

(4) C'est ainsi que Paul Ricoeur considérait les utopies.

(5) D'où on a tiré « ethnie », pour rabaisser les colonisés qui ne pouvaient avoir de véritables « peuples ».

(6) Ou « profanes » (ceux qui parlent devant le temple où seuls les *klerikoi* entrent).

(7) « Faire de l'Un avec du multiple », disait Aristote de la Cité.

(8) Pendant cent-soixante-quatorze ans, aux V^e et IV^e siècles avant notre ère.

(9) Femmes, esclaves et étrangers étaient hors citoyenneté.

(10) Qui avait vu Athènes en proie aux divisions et aux « démagogues » perdre la guerre du Péloponnèse.

(11) Qui avait été le précepteur du prince Alexandre à la cour de Philippe de Macédoine.

(12) Que l'on peut traduire par « égale citoyenneté ».

(13) Dès le V^e siècle avant notre ère.

(14) SPQR, *Senatus populusque romanus* : « Le Sénat et le peuple romain ». Non seulement le Sénat n'est pas de la *plebs*, mais il est en dehors du *populus*.

(15) Après plusieurs révoltes plébées, institution des « tribuns de la plèbe ».

(16) Dans son *Defensor pacis* présenté à l'empereur romain germanique en 1324.

(17) *Universitas civium*.

(18) *Pars principans*.

(19) *Quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet*.

(20) D'où l'expression « avoir voix au chapitre ».

(21) Si supérieure à celle des Cités antiques et des Républiques médiévales.

(22) Précisément cantonnée à de petites communautés, comme les cantons suisses.

(23) Commune de Paris pendant deux mois en 1871, Soviets russes entre novembre 1917 et janvier 1918.

(24) Et violent donc l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

(24) Votée par la Convention en juin 1793.

(26) Elus pour un an seulement...

(27) Elles entraient en vigueur si 10 % du corps électoral dans une majorité de départements n'avaient pas réclamé, dans un délai de quarante jours, le vote sur le texte par les « Assemblées primaires » de citoyens.

(28) Contrairement à ce qui était prévu en 1793.

(29) Article 3 de la Constitution.

(30) Même si le peuple « exerce » aussi sa souveraineté – rarement – « par la voie du référendum » (article 3).

(31) Article 27 de la Constitution.

(32) Si l'on pense que l'Assemblée nationale compte autant que le président de la République...

ralisme politique oligarchique anglais. Et dès 1791, la première Constitution française ajouta à ce mandat « représentatif » le suffrage censitaire, inventant la sidérante catégorie des « citoyens passifs »⁽²⁴⁾. La Constitution de l'An I⁽²⁵⁾ instituait au contraire le suffrage « universel masculin » et prévoyait que les « projets de loi » votés par les députés du Corps législatif⁽²⁶⁾ ne devenaient « lois » qu'en l'absence d'opposition des citoyens⁽²⁷⁾... mais elle n'entra jamais en vigueur.

Ce n'est donc que tardivement que le libéralisme politique dut se démocratiser, comme l'y invitait Tocqueville : la France fut à l'avant-garde (1848) du suffrage « universel masculin »... puis à l'arrière-garde (1945) du suffrage « universel non genre ». Mais les étrangers y restèrent exclus de la vie démocratique⁽²⁸⁾ au nom de la « souveraineté nationale », et c'est encore le cas pour l'essentiel. Ainsi, des deux barrières anti-rousseauistes de 1791, celle du suffrage censitaire est tombée, mais pas celle du mandat représentatif : pas de souveraineté populaire, c'est « la souveraineté *nationale* [qui] appartient au peuple »⁽²⁹⁾. Donc le peuple « exerce » cette souveraineté « par ses représentants »⁽³⁰⁾ et « tout mandat impératif est nul »⁽³¹⁾. Les mandats n'étant ni impératifs ni révocables, les citoyens n'exercent leur pouvoir « souverain » que deux ou quatre⁽³²⁾ dimanches, tous les cinq ans.



Ce dessaisissement ne fut jamais bien vécu : boulangisme, poujadisme, antiparlementarisme, « pays réel » contre « pays légal » en ont témoigné dans l'histoire républicaine française. Mais il est aujourd'hui de moins en moins supportable.

Les défis

La crise démocratique se nourrit d'un éloignement des pouvoirs accentué par la mondialisation des enjeux et des dominations, de réactions identitaires face à la diversité postcoloniale de sociétés s'étant crues « civilisatrices », mais aussi de la concurrence de tous contre tous et d'une individuation des modes de vie, de travail et de compréhension du monde qui fragmente et désinstitutionnalise le commun.

Le « global lointain » dessaisissant

La question de la démocratie territoriale est particulièrement brûlante en France, où l'Etat, creuset historique d'une identité nationale imaginée, est plus vivement ressenti comme « fuyant par le haut » (intégration européenne) et « par le bas » (mutations de la décentralisation).

Plus généralement, la globalisation est pilotée par des acteurs hors d'atteinte des peuples, transnationaux privés le plus souvent, ce qui accentue la déconnexion néolibérale entre gouvernement (des « Hommes » par eux-mêmes) et « gouvernance » (des « choses » par le marché). Et le développement de « grandes régions », de « métropoles » distantes de leurs « périphéries », d'intercommunalités très étendues, aggrave le sentiment que le pouvoir échappe au contrôle réel des citoyens.

L'ethnocentrisme postcolonial

Dès le début du XX^e siècle, l'Europe commençait à ne plus dominer le reste du monde⁽³³⁾. La mondialisation des aspirations démocratiques, facilitée par le déclin européen, ne pouvait donc plus rester confinée aux colons émancipés⁽³⁴⁾. La contradiction principale des « Lumières européennes » passait entre proclamation de l'unité du genre humain et asservissement colonial : c'est une logique d'empires qu'ont balayé, dans la seconde moitié du siècle, les peuples dominés, la décolonisation accouchant d'une nouvelle mondialisation.

Aujourd'hui, un sentiment de déclin relatif pousse les nostalgiques du « bon temps des colonies » à fantasmer⁽³⁵⁾ une inversion des dominations. Vladimir Poutine et ses rêves néo-impériaux, Donald Trump et son « *America first* », Renaud Camus et son épigone Zemmour avec leur phobie de la submersion ethnique incarnent un autoritarisme xénophobe qui a anéanti l'espoir de transition démocratique russe et ronge les démocraties « anciennes » en Europe et en Amérique du Nord.

La concurrence de tous contre tous

L'extension indéfinie du domaine du marché, l'augmentation de la précarité et l'évaluation permanente poussent à la lutte de tous contre tous : chaque individu est pris dans une « lutte des places », sans rapport de forces collectif. Or la démocratie ne peut vivre sans acteurs organisés : comme l'*homo economicus*, l'*homo civicus* abstrait est une illusion idéologique.

Cette compétition déséquilibrée aussi la démocratie territoriale. Alors que les identités vécues et revendiquées se territorialisent, l'augmentation des inégalités est alimentée par une concurrence

des territoires liée au modèle de « démocratie conforme au marché ». « Vendeurs » d'avantages compétitifs⁽³⁶⁾, les acteurs politiques territoriaux se dessaisissent de leurs pouvoirs de régulation, de leur capacité de réponse aux besoins de la population en termes de niveau de services publics.

Les citoyens doutent alors de l'effectivité territoriale du politique et souffrent du décalage entre l'organisation territoriale du politique et l'échelle d'efficacité de l'autorité politique, ce qui exacerbe la crise démocratique.

L'individuation fragilisante

Les dynamiques démocratiques ont toujours été liées aux conditions matérielles de production des idées. A la Renaissance, de l'imprimerie à grande échelle sont nés de nouveaux rapports sociaux de diffusion de l'information et du savoir ; de même, la circulation des livres dans la petite bourgeoisie française de la fin de l'Ancien Régime a formé les futurs acteurs de la Révolution. La révolution de la communication électronique a une portée anthropologique au moins égale. Instantanéité sans limites spatiales, quasi-gratuité apparente, interactivité individuelle *peer to peer* : ces mutations dynamitent les anciennes conditions de production des idées, de domination par le savoir, d'acceptabilité des formes hiérarchisées d'organisation, de durabilité des engagements, de rapport au collectif... et aussi de fréquentation d'opinions contraires à la sienne. L'individuation induite par les nouvelles conditions de travail, de vie privée, d'information et de formation a déconstruit les liens de délégation qui conduisaient à s'en remettre à des collectifs institutionnalisés. Les bases matérielles de construction de dynamiques démocratiques sont sapées par le recul des intermédiaires⁽³⁷⁾.

Les effets de cette révolution sont ambivalents. L'individuation des modes de socialisation, détruisant les formes anciennes d'engagement durable, pousse d'autant plus au rejet du collectif structuré que les pouvoirs économiques et financiers dominants paraissent hors de contrôle démocratique. La compétition politique se réduisant à des affrontements de clans et de carrières personnelles, sans ambition partageable par les citoyens, et à des manipulations « communicantes » vides de sens, désenchantement et désengagement deviennent majoritaires dans les démocraties représentatives.

Mais les nouveaux réseaux de socialisation jouent un rôle majeur dans les mobilisations citoyennes, aussi bien dans ces « anciennes démocraties » que dans les luttes pour la liberté face aux régimes autoritaires qui parcourent toujours la planète⁽³⁸⁾. Ces forces inattendues dans leur mode d'éclatement et de diffusion sont toutefois peu organisées et parfois éphémères. Les intermédiaires politiques durables qui régénéreront la vie démocratique sont encore en gestation. ●

(33) En 1905 la victoire japonaise de Port-Arthur sur la Russie avait sonné le glas de l'hégémonie européenne, et les USA dépassaient industriellement l'Angleterre, jusque-là unique superpuissance.

(34) USA, Canada, Amérique latine, Australie, Nouvelle-Zélande...

(35) Suprémacisme blanc et « grand remplacement » ici, « encerclement » par l'Occident là...

(36) Equipements publics, subventions, « allégements » de « charges », dérogations aux normes sociales, fiscales, etc.

(37) Parlementarisme, campagnes électorales, organisations de citoyens.

(38) De l'Algérie au Chili, du Soudan à la Birmanie, etc.